

Approbation des conventions pour la
période du 17/10/2014 au 23/11/2014.

Conseil d'administration du 15 décembre 2014

Délibération 2014/12/CA-156

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 portant délégation de pouvoir au Président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 8 avril 2013 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 712-3 IV alinéa 3 du code de l'éducation, « le conseil d'administration approuve les accords et les conventions signés par le Président (...) » ;

Considérant que par délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 du 8 avril 2013 délégation de pouvoir a été donnée au président pour rendre exécutoire certains d'entre eux dès leur signature à condition qu'il en réfère au Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 17 octobre 2014 au 23 novembre 2014.

Toulouse, le 15 décembre 2014

Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0